



## VILLE DES ULIS

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La loi du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a modifié le débat d'orientation budgétaire (DOB) créé par la loi du 6 février 1992 Administration Territoriale de la République « ATR ». Le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la fiscalité locale, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle des effectifs et de la masse salariale.

Le DOB, qui s'appuie sur le ROB et qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes plus importants.

La pandémie que nous vivons a mis en avant les actions du service public pour répondre aux nouveaux besoins - notamment sanitaires et économiques - et accompagner la population. L'Etat comme les collectivités ont pris des mesures dès 2020 pour réduire les impacts de la crise sanitaire. Cette mobilisation devra se poursuivre en 2021 malgré toutes les incertitudes sur les conséquences budgétaires, économiques et sociales.

Dans ce contexte incertain la nouvelle équipe municipale a élaboré ce premier budget du mandat avec le souci de lancer de nouveaux projets tout en répondant aux préoccupations des Ulissiens. Notre commune possède de réelles marges de manœuvre, de par son service public, son dynamisme, sa situation géographique au cœur d'une opération d'intérêt national, mais également, ses forces vives. Les orientations budgétaires de la municipalité traduisent des objectifs ambitieux. Dans un contexte sanitaire anxiogène, il est nécessaire de privilégier une approche humaine de l'action publique fondée sur le respect de chacune et de chacun à tout âge. Cette construction budgétaire entend répondre à des objectifs prioritaires pour l'année 2021 qui posent les bases de la déclinaison du projet de la municipalité qui se fera tout au long du mandat :

- garantir sérénité et quiétude pour l'ensemble des habitants,
- favoriser le bien grandir et le parcours de citoyenneté des plus jeunes,
- construire une ville résiliente capable de relever le défi de la transition écologique,
- mobiliser l'ensemble des forces vives dans un projet commun de bien vivre ensemble.

C'est dans cette situation que s'installe cet échange sur le bilan des années passées (jusqu'à 2017) et sur les perspectives 2021 de la commune.

## **1/ Contexte général**

### a- Un contexte inédit et incertain

La pandémie de Covid-19 a plongé en récession la plupart des grandes économies de la planète. Même les experts économiques ne peuvent plus se fier aux modèles économiques en vigueur tant la crise sanitaire fluctue au gré des pays et des périodes, obligeant les États à plus ou moins ralentir la machine économique mondiale.

La France a enregistré une forte contraction du PIB en 2020 (> -9 %) estimée à – 9 % par l'INSEE en décembre 2020. Le taux d'activité tomberait à 8 % en dessous de son niveau avant crise, ce qui conduit à un taux de chômage qui repart à la hausse avec le dépassement du palier à 8 % fin 2020 et des perspectives pessimistes pour 2021. Toujours selon cette source, le pouvoir d'achat des ménages baisserait de 0.3 %.

Fin décembre, l'Insee anticipait un rebond de 3 % de l'économie française au premier semestre 2021, sous réserve que la crise sanitaire se stabilise. Avec l'arrivée des variants de la Covid-19 dans un contexte de démarrage de la vaccination, l'évolution de l'environnement sanitaire en France, comme dans le monde, reste incertaine. Les collectivités territoriales devront donc continuer à s'adapter tout en suivant rigoureusement l'exécution de leur budget 2021.

### b- La loi de finances pour 2021 et l'impact des décisions de l'Etat pour le budget de la ville

Le texte rappelle le dispositif de contractualisation mis en œuvre par l'Etat avec certaines collectivités, à travers la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 dont les objectifs fixés, sur un plan national, sont les suivants :

- Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement de + 1.2 %
- Amélioration du besoin de financement

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a organisé la suspension de la contractualisation en 2020 afin que les collectivités locales puissent assumer, sans contrainte issue de la norme encadrant leurs dépenses réelles de fonctionnement, des dépenses urgentes pour aider la population ou soutenir les entreprises.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020, un plan de relance de 100 milliards d'euros a été lancé pour soutenir l'économie. Il repose sur trois piliers qui impactent en partie les communes :

- le développement d'une croissance verte avec une priorité donnée à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés à laquelle le plan de relance consacre 4 Md€ pour le bloc communal, le soutien à l'économie circulaire, le soutien au développement des jardins partagés et de l'agriculture urbaine ;
- le développement des mobilités du quotidien avec, entre autres choses, l'accélération du plan vélo ;
- le soutien de la compétitivité des entreprises avec des mesures de réformes de la fiscalité économique et notamment la baisse des impôts de production CVAE, CFE et TFB. A cet égard, l'Etat a pris l'engagement de compenser chaque année les pertes de recettes, de façon intégrale, dynamique et territorialisée.
- La cohésion sociale en faveur des jeunes, de la sauvegarde de l'emploi et des personnes précaires.

## **2/ L'analyse rétrospective 2017-2020 et les orientations pour 2021**

En section de fonctionnement, les recettes évoluent de 1 % entre le BP 2020 et le projet de BP 2021, et les dépenses de 1.34 %. L'épargne brute estimée 3,26 M€ permettra de couvrir le remboursement du capital de la dette, tout en permettant de financer une partie de la section d'investissement.

En section d'investissement, le BP 2020 était équilibré en dépenses et en recettes pour un montant total de 21 315 488 €. La crise sanitaire a fortement impacté la réalisation des projets. Le niveau de réalisation attendu pour ce budget est de 7 994 708 € (dont 2 274 018 € prévus en reports) en dépenses et 10 151 475 € en recettes (avec 3 111 551 € de reports).

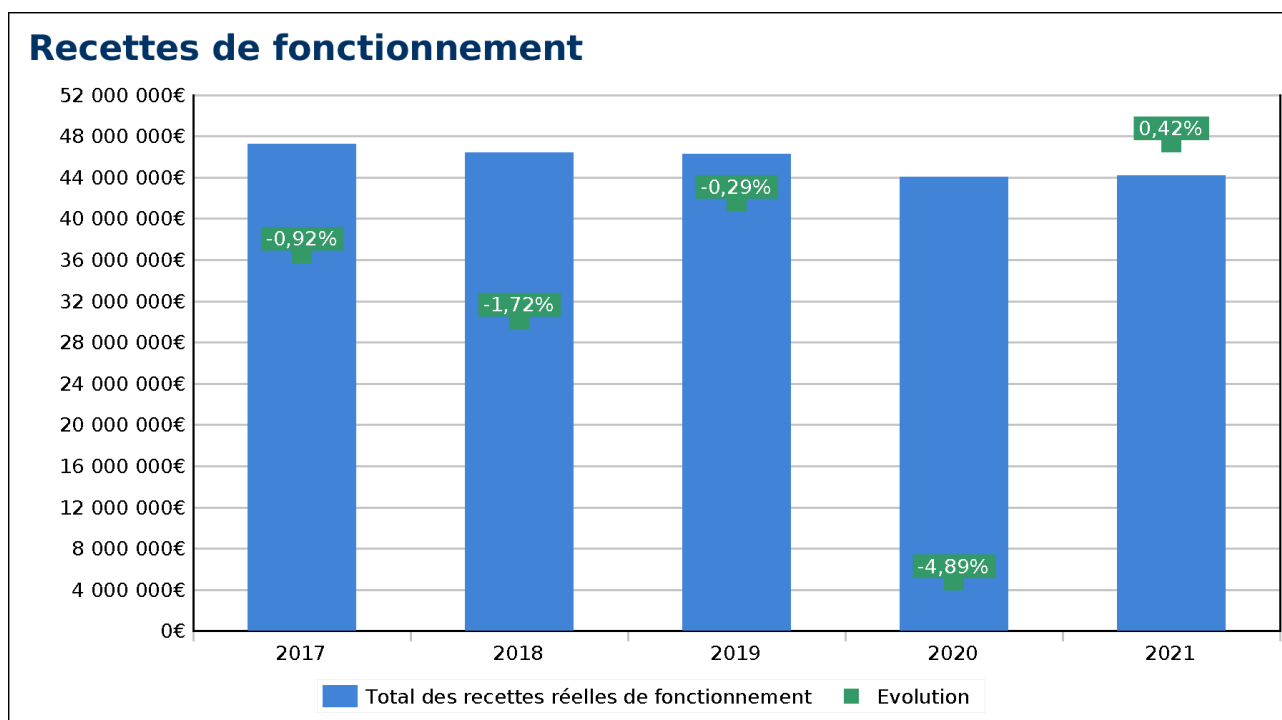
Pour 2021, la prévision de dépense augmente par rapport aux réalisations 2021 de près de 57 %. Pour ce qui concerne les recettes, le montant prévu en 2021, hors emprunt, est de 8 975 405 €.

Les chiffres annoncés dans le ROB au titre de l'exercice 2020 seront confirmés lors de l'arrêté définitif des résultats au compte administratif.

### **a – Des recettes de fonctionnement prudentes sans hausse des taux**

Les recettes de fonctionnement subissent une baisse constante jusqu'en 2020 (-4,89 %) qui s'explique principalement par :

- la réduction des dotations de l'Etat d'une part (- 372 830 € soit 19.4 % sur la période pour la Dotation globale de Fonctionnement et + 263 510 € soit + 11.04 % sur la période pour la Dotation de Solidarité Urbaine, soit une baisse globale de 109 320 €) ;
- la réforme de l'impôt économique, son transfert à l'intercommunalité et les transferts de compétences qui sont financés par cette recette économique d'autre part (- 646 848 € entre 2017 et 2020). Ainsi, lors de l'adhésion de la ville à la CPS, l'impôt économique a été transféré à cette dernière pour la totalité du montant perçu à l'époque. En échange, la CPS reverse à la ville le montant de l'impôt sous forme d'attribution de compensation. Puis, au gré des transferts de compétences (médiathèque, voirie, développement économique...), cette attribution de compensation diminue, la CPS conservant le produit de l'impôt permettant de financer l'exercice des compétences qu'elle a récupérées. Ce mécanisme provoque pour la commune une dynamique fiscale de ses recettes moins importantes qu'auparavant dès lors qu'elle ne maîtrise plus le vote du taux de cet impôt. En outre, les variations de recettes annuelles produites éventuellement à la hausse grâce à une importante dynamique du territoire, notamment de la zone d'activité de Courtabœuf, sont désormais perçues par l'intercommunalité.



Les recettes se décomposent en 4 blocs :

- La prévision 2021 intègre un produit des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti) en augmentation sous l'effet de la revalorisation nominale des bases de 0,5 %. A noter que les taux de fiscalité resteront stables sur la totalité du mandat.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoyait une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales pour les communes à partir de 2021. En 2020, au niveau national, 80 % des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties pour un montant de produit de fiscalité locale équivalent à celui de 2020 avec une revalorisation des bases de 0.5 %.

- Quant à la fiscalité indirecte, elle reste stable par rapport à 2020 (17,37 M€). Elle comprend notamment l'attribution de compensation. Elle évolue en fonction des transferts de compétence entre la ville et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Elle vise à prendre en compte les charges liées à l'exercice d'une compétence qui impacte les recettes issues de l'impôt sur les entreprises devenu une recette de l'intercommunalité.

L'attribution de compensation incluse dans la fiscalité indirecte baisse sensiblement entre 2018 et 2019 (de 14 332 685 € à 14 099 670 €). Cette baisse est liée au transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence voirie et à la neutralisation des charges liées à l'animation de la zone d'activité de Courtabœuf. Elle augmente en 2020 pour l'établir à 14 645 667 €, en raison de la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville. Sans modification du périmètre de compétences transférées, l'attribution de compensation sera stable sur la durée du mandat.

Enfin, les autres recettes de fiscalité indirecte (taxe de séjour, taxe sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes et sur l'électricité représentent environ 650 000 € en 2020. Elles sont évaluées autour de 530 000 €, de manière prudente, pour 2021 considérant la crise sanitaire qui impacte directement certaines d'entre elles.

- Les dotations : elles comprennent la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations hors amortissements (dépense d'ordre). On retrouve les dotations de l'Etat, impactées par les décisions gouvernementales relatives à la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. Cette politique impacte la part forfaitaire de la DGF à la baisse et la part de la Dotation de Solidarité Urbaine à la hausse du fait de la mise en œuvre de dispositif de péréquation entre communes.

Au chapitre des dotations, sont également imputées les participations d'autres acteurs publics tels que la Caisse d'Allocations Familiales. La prospective prend en compte un maintien de ces niveaux de participation autour de 2 600 000 € par an.

- Les autres recettes comprennent notamment les produits des services et du domaine, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles. Les produits des services et du domaine enregistrent une forte diminution en 2020 (-35,8 %, soit - 2,76 M€) en raison de la crise sanitaire qui a induit :
  - la fermeture de nombreux services municipaux qui donnent lieu à une facturation auprès de l'utilisateur : restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire, certaines structures d'accueil de la petite enfance (environ 1 M d'€ de recettes en moins), bâtiments culturels (environ - 60 000 €) ; piscine (environ - 260 000 €) ;
  - des exonérations de loyers et de redevances d'occupation du domaine public consenties aux entreprises pour les aider à faire face aux conséquences économiques de la pandémie (environ - 165 000 €).

En 2021, l'enveloppe des autres recettes augmente de 4,1 % par rapport au réalisé 2020 pour atteindre 5 147 781 €. Les prévisions restent prudentes avec plusieurs baisses anticipées compte tenu du contexte sanitaire au niveau :

- des produits des services : la fréquentation étant attendue à la baisse notamment en conséquence du télétravail qui conduit les parents à moins utiliser les services d'accueil des enfants et jeunes enfants ;
- des participations des partenaires locaux qui sont calculées à partir des taux de fréquentation des structures ;
- de la refacturation de la dette voirie suite à la diminution de l'enveloppe de travaux. Lors du transfert de la compétence voirie à l'intercommunalité, un montant de dette a été calculé pour concourir à la réalisation des dépenses liées à l'entretien des voiries. Le montant de cette dette s'appuie sur le montant prévisionnel de travaux par an. Ce montant ayant été revu à la baisse en 2020, le montant de la dette est également revu à la baisse. Le montage entre les deux structures veut que ce soit la ville qui assure le paiement de la dette afférente à la voirie mais la communauté d'agglomération la rembourse.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les recettes par habitant passent de 1 912 € en 2017 à 1 771 € en 2021 (-7,4 %) avec une enveloppe prévisionnelle globale 2021 de 44 219 777 €.

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2017	47 248 342	-0,92 %	1 912
2018	46 435 445	-1,72 %	1 860
2019	46 300 239	-0,29 %	1 855
2020	44 034 424	-4,89 %	1 764
2021	44 219 777	0,42 %	1 771

b – Des dépenses de fonctionnement au service d'un projet ambitieux dans un contexte incertain

Comme indiqué en préambule, le budget 2021 vise à poser des bases de l'action publique municipale permettant la déclinaison du projet communal du mandat 2020-2026. Les objectifs sont définis tel que

1. Favoriser le bien grandir et le parcours de citoyenneté :

- le maintien d'un niveau d'intervention élevé en faveur de l'éducation par le versement d'une subvention à la Caisse des écoles et la prévision de l'organisation de séjours, colonies apprenantes et classes de découverte dès que le contexte sanitaire le permettra ;
- la poursuite de la modernisation des outils numériques dans les écoles, les différentes structures d'accueil et d'activités de la commune ;
- l'amélioration de la qualité des repas dans le cadre de la restauration scolaire avec le recours aux produits biologiques et aux circuits locaux grâce au marché en cours de renouvellement.

2. Mobiliser les forces vives de la commune

- le développement d'outils de communication permettant la transparence de l'action publique et la promotion de la démocratie participative ;
- le renforcement de l'aide au monde associatif par le versement de subventions aux associations et l'organisation d'événements de nature à promouvoir le vivre ensemble ;
- la promotion de la démocratie locale et la définition du cadre de participation citoyenne.

### 3. Construire une ville résiliente

- la prise en compte de la volonté de transition écologique (protection et promotion de la biodiversité, renaturalisation et partage des espaces publics, développement des circulations douces...).

### 4. Retrouver le gout du vivre ensemble par l'éducation populaire et une action publique forte

- le développement des activités culturelles pour favoriser l'accès à la culture et autres services communaux ;
- la mise en place d'actions concrètes autour d'un véritable bouclier social pour venir en aide aux Ulissiens ;
- poursuivre le diagnostic local de sécurité, décliner la quiétude et la sérénité dans l'ensemble du territoire communal ;
- Intégrer une dynamique de prévention globale tournée vers le dialogue, la médiation, l'accompagnement et l'encadrement.

Les différents postes de charges se décomposent comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chapitre 011)	8 178 734	7 711 145	8 020 547	7 400 000	8 000 000
Charges de personnel et frais assimilé (chapitre 012)	28 316 386	27 645 863	26 196 628	25 844 332	28 130 956
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	1 797 783	1 680 778	1 724 807	1 691 745	1 784 000
Intérêts de la dette (art 66111)	347 001	329 027	312 317	273 587	227 078
Autres dépenses de fonctionnement	3 243 301	2 821 040	2 806 040	2 833 239	2 811 821
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>41 883 205</b>	<b>40 187 853</b>	<b>39 060 339</b>	<b>38 042 903</b>	<b>40 953 855</b>

La baisse de la réalisation entre 2019 et 2020 s'explique principalement par la transition politique et la crise sanitaire, notamment en matière de ressources humaines (vacataires) et de charges à caractère général (dans le domaine de l'éducation – 282 915 € ; dans le domaine de la culture - 228 964 € ; dans le domaine de l'entretien des bâtiments - 61 626 €). Certes, la pandémie a également impliqué de nouvelles dépenses comme les équipements de protection individuelle, les produits virucides ou la signalétique, mais elles ont pu être absorbées par le ralentissement de certains projets.

## En 2021, des dépenses de personnel adaptées pour bien grandir aux Ulis et accéder à des soins de qualité

Les ressources humaines constituent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important avec une proportion de 68,69 %. La prévision du budget 2021 tient compte à la fois des évolutions réglementaires et d'éléments locaux de contexte liés aux projets menés par la Ville.

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Charge de personnel	28 316 386	27 645 863	26 196 628	25 844 332	28 130 956
Part RH / Dépenses réelles de fonctionnement	67,61%	68,79%	67,07%	67,93%	68,69%

A noter que le montant réalisé en 2020 est inférieur de 6.5 % à la prévision du BP 2020 qui s'établissait à 27 535 127 €. Cette différence sensible est directement liée à l'impact de la crise sanitaire.

Plusieurs dispositifs légaux s'imposent en 2021 :

- la poursuite de la revalorisation des carrières avec le protocole sur les Parcours Professionnels les Carrières et les Rémunérations (P.P.C.R), pour la 4<sup>ème</sup> année,
- la reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achats (G.I.P.A.),
- la mise en place d'une indemnité de fin de contrat pour les agents contractuels de moins de 12 mois (10 %).

La progression prend également en compte un taux de Glissement Vieillesse Technicité (GVT, qui correspond à la prise en compte de l'évolution de carrière des agents) qui s'établit pour la commune à 0.7 %. La prospective prévoit de contenir ces charges de personnel et ne prévoit pas d'augmentation sensible hors GVT.

La prévision budgétaire 2021 intègre deux mesures majeures :

- la création d'un poste de médecin généraliste pour améliorer l'offre de soin du centre de santé ;
- la création de 11 postes d'ATSEM pour accompagner chaque élève dans toutes les classes de maternelles.

Deux évolutions conjoncturelles sont également prises en compte :

- compte tenu de la situation sanitaire Covid-19, la campagne de recensement de la population 2021 est annulée. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir au personnel communal, en dehors de son temps de travail, pour réaliser cette mission ;
- les élections régionales et départementales devraient se dérouler en juin 2021. Aussi, le coût de l'organisation du scrutin a été évalué à 80 000 €.

A la fin du mandat précédent, la collectivité comptait 675 postes permanents.



### **La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2020 :**

Au 31 décembre 2020, la collectivité disposait de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90 % des dépenses du chapitre 012, or cette année ils représentent 86 % des dépenses.

Le 1<sup>er</sup> confinement de mars 2020 a engendré le non recrutement sur des postes vacants et les emplois contractuels en CDD n'ont pas été renouvelés à la fin de leur contrat compte tenu de la fermeture des équipements.

Cette année a été encore marquée par des difficultés de recrutement sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue, entraînant une moyenne d'environ 34 postes vacants par mois y compris les fins de contrats du fait du confinement. Cela représente une réduction des dépenses d'environ 1 353 446 euros. Cette situation est à la fois liée à la volonté de se doter de collaborateurs performants conduisant à une exigence forte dans les niveaux de recrutement et au fait que la ville ne présente pas toujours un caractère suffisamment attractif pour répondre aux prétentions des candidats retenus.

De ce fait, beaucoup d'heures supplémentaires n'ont également pas été réalisées, soit environ une diminution de 31 000 € sur le budget prévisionnel 2020.

La fermeture des équipements (CMS, Centre culturel, cinéma, Radazik, studios musicaux...) toujours en lien avec la crise sanitaire et la fermeture de la piscine pour travaux, ont entraîné une diminution significative des vacances d'environ 228 000 €.

En matière de ressources humaines aussi, la ville a à cœur d'assurer un rôle social important en mettant en œuvre des dispositifs de nature à contribuer à l'amélioration de la situation de l'emploi sur son territoire. Pour ce faire, elle veille à la mise en œuvre de divers dispositifs d'insertion ou de formation pour un accompagnement vers l'emploi.

S'agissant des dispositifs d'insertions :

- 8 apprentis ont été recrutés ;
- 1 personne bénéficie d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) en partenariat avec pôle emploi, sur 5 budgétés ;
- 3 étudiants stagiaires rémunérés (stage de plus de deux mois) ont été accueillis.

Concernant les deux postes d'Adultes-relais à la MPT des Amonts, malgré les recherches conjointes des services municipaux et de nombreux partenaires (associations locales, bailleurs sociaux, la mission locale...) aucun n'a été pourvu.

Le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à 37 %, soit une dépense d'environ 115 000 €.

Concernant les emplois saisonniers, 17 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale pour une dépense 47 861€.

Le glissement vieillesse technicité (GVT), quant à lui, fait augmenter de manière incompressible la masse salariale (+ 161 635).

Il est également à remarquer que les services sont dans une perpétuelle dynamique de réflexion et d'anticipation sur les mouvements du personnel, les évolutions de leurs métiers et pratiques professionnelles, et créent ainsi les opportunités d'optimisation et de réduction des dépenses.

Aussi, une partie des économies pérennes réalisées a été réinjectée en 2020 pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, notamment 70 000 € supplémentaires pour faire évoluer le complément indemnitaire annuel (CIA) et reconduit en 2021.

Le budget prévisionnel 2021 des vacances est en forte diminution (115 089 €) dont une partie se retrouvera pour le développement des emplois saisonniers d'animateurs.

En effet, la collectivité continue de bénéficier de l'impact positif du plan de déprécarisation des animateurs et de leur nouvelle organisation du temps de travail, et souhaite poursuivre dans cette voie. De plus, il est donc prévu, comme en 2020, le recrutement de 40 animateurs en contrat mensuel saisonnier, ce qui représente 43 100 €, en lieu et place de contrats de vacances.

Et comme chaque année, 33.5 emplois saisonniers sur les autres services sont inscrits au budget. Ainsi, il est prévu le recrutement de 73,5 emplois saisonniers pour un coût de 163 800 €.

Un peu plus de 10 équivalent temps plein (ETP) sont prévus pour le remplacement des agents en reclassement ou en absence longue durée. Cela représente environ 264 115 € contre 210 000 € en 2020.

Cette enveloppe est en augmentation du fait du remplacement des agents en PPR (période préparatoire de reclassement/agent inapte à leur grade et à leur fonction) plus nombreux qu'en 2020.

La collectivité est engagée dans les dispositifs d'insertion ou réinsertion professionnelle et conserve donc 5 postes en Contrat Unique d'Insertion (en partenariat avec Pôle Emploi) et passe de 2 à 4 postes d'Adulte-relais (convention avec la Préfecture).

Le budget 2021 prévoit 15 postes en apprentissage comme en 2020 et l'accueil, d'au moins, 5 étudiants en stage de plus de deux mois, donc rémunérés.

De ce fait, le budget formation des apprentis sera égal à 2020 et une partie est désormais remboursée par le CNFPT depuis 2020 (attention avec des plafonds selon les diplômes).

Enfin, au sujet des mises à disposition de personnel :

Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP.

La somme de 379 000€, correspondant aux salaires et à la CLECT, est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 7 agents à temps complet, soit une masse salariale de 262 394 €, et 6 agents sont mis à disposition de la Caisse des écoles dans le cadre du Projet de Réussite Educative pour un montant de 214 444 €.

**\* Différence BP 2020 / BP 2021**

<b>ECARTS SIGNIFICATIFS/ENV.</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>
Emplois permanents	24 944 062	25 471 683
Heures sup.	167 076	184 149
Dispositifs d'insertion	308 172	359 282
Vacations	1 217 016	1 101 927
Remplacements	210 600	264 115
Emplois été	158 200	163 800
Autres postes de dépenses RH	530 000	586 000
<b>TOTAL</b>	<b>27 535 127</b>	<b>28 130 956</b>

**Données du BILAN SOCIAL :**

En prenant en compte les effectifs **présents et rémunérés par référence à un indice, sur emploi permanent, au 31/12/2020** (sont donc exclus les agents en remplacement/renfort, les assistantes maternelles, les collaborateurs de cabinet, les vacataires et intermittents, les emplois d'insertion, les agents non rémunérés (en détachement, en disponibilité...), la structure des effectifs est répartie comme suit :

**\* Répartition par statut et par filière**

		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
Contractuels sur emploi permanent		56	20	76
Fonctionnaires	Filière administrative	106	13	119
	filière animation	50	34	84
	Filière médico-sociale	36	-	36
	Filière médico-technique	1	-	1
	Filière Police Municipale	2	8	10
	Filière sociale	49	1	50
	Filière sportive	3	6	9
	Filière technique	106	101	207
Nombre Fonctionnaires et stagiaires		353	163	516
<b>Total</b>		<b>409</b>	<b>183</b>	<b>592</b>

**\* Répartition par statut et catégorie**

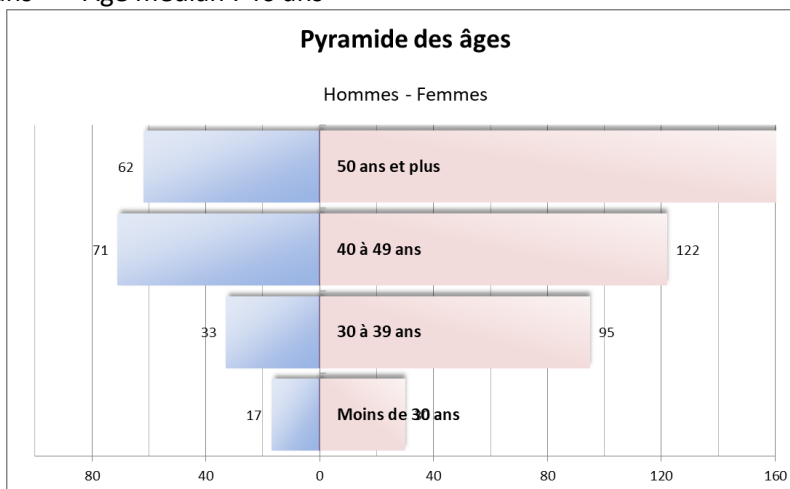
		Sexe		Total
		Femmes	Hommes	
Contractuels sur emploi permanent	Categorie A	7	4	11
	Categorie B	4	6	10
	Categorie C	45	10	55
Nombre Contractuels sur emploi permanent		56	20	76
Fonctionnaires	Categorie A	31	7	38
	Categorie B	36	25	61
	Categorie C	286	131	417
Nombre Fonctionnaires		353	163	516
<b>Total</b>		<b>409</b>	<b>183</b>	<b>592</b>

**\* Pyramide des âges**

	Sexe		Total
	Femmes	Hommes	
Moins de 30 ans	30	17	47
30 à 39 ans	95	33	128
40 à 49 ans	122	71	193
50 ans et plus	162	62	224
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>183</b>	<b>592</b>

Age moyen : 45 ans

Age médian : 46 ans

**Les éléments de rémunération de l'année 2020**

Sur l'année 2020, le traitement indiciaire représente environ 56.84 % du budget réalisé, soit 14 684 452 € (*agents titulaires et contractuels indiciaires - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle*).

La nouvelle bonification indiciaire s'élève à 109 469 € (*ne sont concernés que les agents titulaires*), le supplément familial de traitement est de 259 054 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 3 111 638 € (12.05 % du budget réalisé).

846 008 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n°84-53.

Les avantages en nature (logements et repas) s'élèvent à 98 500 €.

Comme l'année dernière, les dépenses liées aux validations de service sont élevées, soit 56 285 €.

Le coût des élections municipales s'est élevé à 39 833 €.

4 802 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 13 500 € en 2019. Cette baisse est due aux formations à distance plutôt qu'en présentiel (crise sanitaire).

S'agissant du coût global dédié à l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé en 2020, 223 184 € (soit environ 0.9 % de la masse salariale des emplois permanents).

23 363 € ont été consacrés aux remboursements de prestations sociales (*centre de loisirs, enfant ayant un handicap,...*) et 65 198 € à la participation à la mutuelle et à la prévoyance.

Par ailleurs, la ville verse 132 288 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de toutes les prestations sociales proposées par cet organisme.

### **La durée effective du temps de travail**

La délibération votée en Conseil municipal du 20 décembre 2001 fixe les règles générales et communes d'organisation du temps de travail à la Mairie des Ulis.

Cette délibération permet de maintenir en application le régime de travail mis en place par le contrat de solidarité signé avec l'Etat le 18 juin 1982, à savoir une durée annuelle du temps de travail pour les agents à temps complet fixée à 1 506 heures, plus 7 heures pour la journée de solidarité.

La base d'une semaine de travail est fixée à 35 heures pour les agents et à 39 heures pour les cadres.

Les agents bénéficient de 37 jours de congés annuels avec un forfait de 15 jours d'ARTT pour les cadres (direction générale et directeurs/ices de service).

Une délibération de 2003 modifie et précise certaines dispositions de la délibération du 20 décembre 2001. Ainsi, les personnels des structures de petite enfance, du centre de santé et de la piscine travaillent en journée continue. Par ailleurs, des dispositions particulières (annualisation) s'appliquent à certains types de personnel du fait de la spécificité de leur métier (Animateurs, ATSEM) et du fonctionnement des équipements (soirs et week-end).

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les régimes dérogatoires aux 1 607 heures ont été supprimés. La ville va donc devoir s'engager dans une réflexion pour revoir l'aménagement du temps de travail d'ici juillet 2021 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les contextes électoral et sanitaire de 2020 n'ont pas permis d'amorcer la révision du temps de travail prévue initialement.

### En 2021, des charges à caractère général encore impactées par la crise sanitaire

L'ensemble des services communaux veille à l'optimisation des dépenses pour pouvoir prendre en charge au mieux de nouvelles dépenses imprévues en lien avec la crise. De plus, le maintien de la fermeture des sites culturels et de la piscine municipale permet de contenir certaines dépenses comme les fluides et les moyens généraux. En parallèle, les dépenses de fonctionnement en informatique augmentent pour prendre en compte la modernisation du fonctionnement des instances municipales par la dématérialisation de la communication des convocations et des dossiers de conseils municipaux, la poursuite de la modernisation des équipements dans les écoles et le développement des infrastructures numériques (lien internet et fibre).

Afin d'accompagner au mieux le tissu associatif de la ville des Ulis, l'enveloppe dédiée aux subventions a été renforcée.

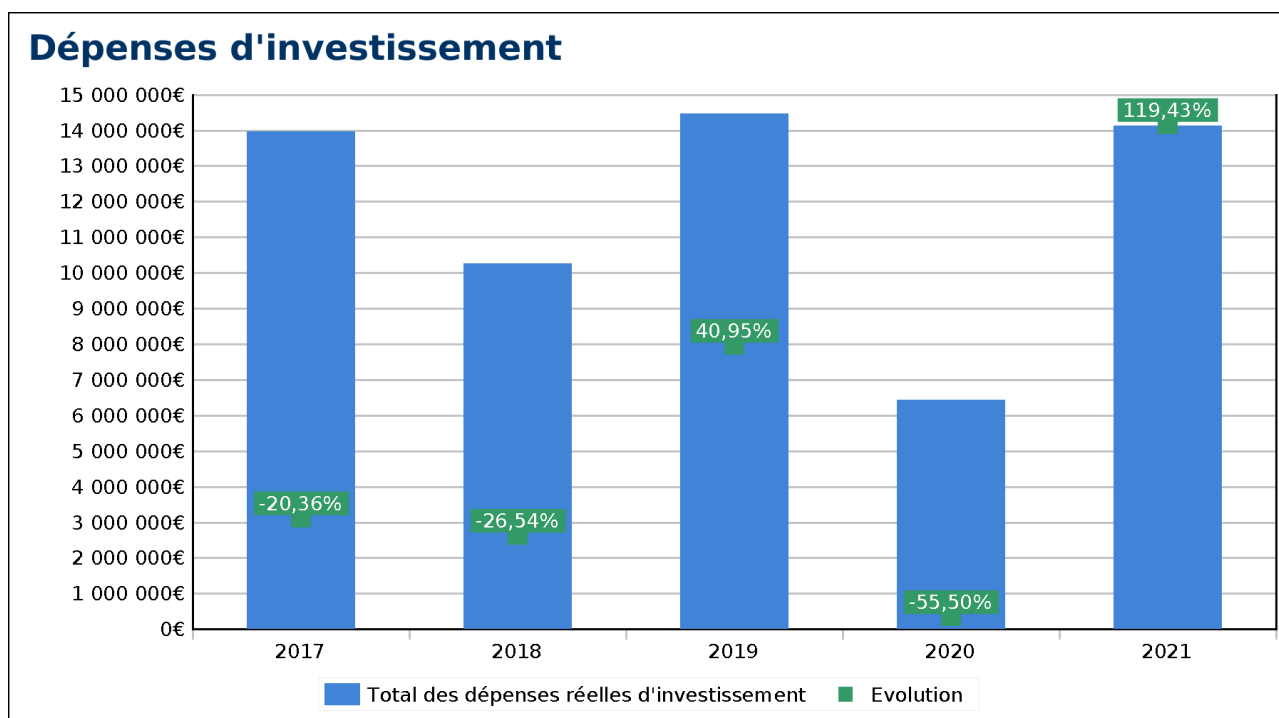
Quant aux intérêts de la dette, ils continuent leur déclin, y compris en 2021 :

2017	2018	2019	2020	2021
351 249	309 410	297 862	251 793	218 153

### 3/ Un programme d'investissement ambitieux pour améliorer la qualité de vie aux Ulis

Compte tenu du contexte, l'année 2020 a été marquée par un fort décrochage de l'investissement avec une baisse estimée à - 55 % par rapport à 2019. En 2021, il conviendra de lancer de nouveaux projets pour reprendre un rythme d'investissement en cohérence avec les attentes et les moyens de la commune.

Années	Dépenses d'investissement en €
2017	13 981 406
2018	10 271 279
2019	14 477 131
2020	6 442 900
2021	14 137 923



#### a – L'entretien du patrimoine communal et les nouveaux investissements

La reprise de l'investissement devra permettre de maintenir en bon état de fonctionnement l'ensemble du patrimoine communal tout en répondant aux besoins de notre territoire et en contribuant à la relance de l'activité.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit des crédits inscrits annuellement pour permettre d'assurer les dépenses de gros entretien et d'amélioration des équipements municipaux. Il intègre également le projet lié à la transition écologique de la ville en accentuant les investissements de rénovation thermique des bâtiments municipaux (600 K€), en renforçant et en créant des espaces et des équipements permettant le développement de la biodiversité et des mobilités douces (800 000 €).

Le budget investissement prévoit également les crédits nécessaires pour achever le rachat des équipements réalisés dans le cadre des opérations d'aménagement urbain confiées par concession à la SORGEM (5 331 000 €).

Outre ces crédits, sont également prévus dans le PPI, des crédits permettant d'assurer la mise en œuvre de services publics modernes et de qualité à travers des programmes d'équipements numériques (1 M€) et le renouvellement des matériels et mobiliers (900 K€).

Enfin, le PPI intègre une enveloppe prévisionnelle à confirmer pour couvrir les projets du mandat qui concourront au développement de la ville des Ulis, de son rayonnement, de son attractivité et de sa qualité de vie :

- agrandissement de l'école des Avelines ;
- réalisation et l'évolution de structures pour garantir l'accueil des plus jeunes en centre de loisirs ;
- création d'une maison de l'environnement à vocation d'éducation populaire et de sensibilisation au respect de notre patrimoine naturel et de la biodiversité ;
- réalisation d'un équipement sportif dédié aux sports de combats.

La première phase d'étude sera lancée en 2021, tout comme l'étude portant sur les travaux de restauration de la piscine.

#### b – Une chaîne d'épargne qui garantit le financement des projets

Avec la crise sanitaire et le fléchissement des recettes, l'année 2020 enregistre une baisse de l'épargne brute. Elle se confirme en 2021 compte tenu des mesures nouvelles évoquées précédemment en dépense de fonctionnement. Le remboursement du capital de la dette ralentit (- 4,55 %) ce qui devrait conduire à une épargne nette proche de 3,2 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	5 065 138	5 681 571	6 461 975	5 991 521	3 265 922
Remboursement capital de la dette	1 407 317	1 678 633	1 828 657	1 848 116	1 579 263
Epargne nette	3 657 821	4 002 937	4 633 318	4 143 405	1 686 659

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Elle est aussi appelée autofinancement et finance la section d'investissement.

**Epargne nette** = Epargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

#### c- Des recettes d'investissement en forte hausse sans recours à l'emprunt

	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA (art 10222)	0	1 669 017	501 949	564 787	584 968
Emprunts	5 000 000	3 000 000	0	0	0
Autres recettes	8 146 585	3 820 421	4 773 010	3 694 440	9 812 741
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>13 146 585</b>	<b>8 489 439</b>	<b>5 274 959</b>	<b>4 259 227</b>	<b>10 397 709</b>

La section d'investissement sera également financée par le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, la taxe d'urbanisme, diverses recettes et des subventions en forte hausse. En 2021, la ville percevra des remboursements d'avances pour un montant de 5 887 722 €. Ces avances avaient été consenties à la SORGEM dans le cadre des contrats de concession d'aménagement pour les ZAC



du Cœur de ville et des Amonts qui doivent être clôturées cette même année. S'ajoute à ces recettes, le solde du contrat de partenariat de la ville avec le Conseil départemental pour la réfection des cours d'écoles (168 263 €) pour la réhabilitation du cinéma Jacques Prévert et du Radazik (816 000 €).

Enfin, les subventions sont également composées du fond de soutien aux investissements communaux de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour 263 920 €.

La municipalité se donne pour objectif d'aller solliciter des subventions pour les dépenses d'équipements et optimiser la politique d'investissement pour bénéficier des outils de solidarité financière communautaires, départementaux, régionaux de l'Europe. Par ailleurs, des demandes de subvention seront déposées dans le cadre du plan de relance.

Enfin, en l'état, la prospective ne tient pas compte des excédents que la ville a repris suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Ces excédents n'apparaîtront que lorsque les résultats définitifs de l'année 2020 seront connus et arrêter au compte administratif.

Pour mémoire les montants repris au budget de la ville sont les suivants :

- en fonctionnement : 784 791,54 €
- en investissement : 1 288 786,17 €

Soit un total de 2 073 577,71 €.

d- Une dette stabilisée en 2021 qui sera activée à terme pour financer certains projets d'investissement

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31 décembre	18 524 184	19 884 439	18 055 782	16 207 666	14 628 403
Ratio de désendettement	3,7 ans	3,5 ans	2,8 ans	2,7 ans	4,5 ans
Emprunt	5 000 000	3 000 000	0	0	0

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

L'héritage et la culture de gestion budgétaire Ulissienne permettent d'envisager sereinement l'avenir. La capacité de la ville à ce désendettement est bonne et ses marges de manœuvre pour financer ses investissements sont réelles. L'emprunt pourra ainsi être sollicité en tant que de besoin pour concourir à la réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement en maintenant un ratio de désendettement entre 10 et 12 ans pour l'amortissement du capital de la dette.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	1 754 318	2 007 660	2 140 974	2 121 703	1 806 341
<i>Evolution n-1 (en %)</i>	-5,67 %	14,44 %	6,64 %	-0,9 %	-14,86 %
Capital en euro	1 407 317	1 678 633	1 828 657	1 848 116	1 579 263
Intérêts en euro	347 001	329 027	312 317	273 587	227 078